



ANNEXE I

**CONCOURS DE SECOND HAUTBOIS SOLO JOUANT PREMIER  
HAUTBOIS SOLO ET COR ANGLAIS**

POUR L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO FRANCE :

**6 et 7 octobre 2018**

EMPLOI OFFERT :

**1 poste de 2<sup>nd</sup> hautbois solo  
jouant 1<sup>er</sup> hautbois solo et cor anglais**

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

**17 septembre 2018**

*(Cachet de la poste faisant foi /  
ou avant 23:59 le 17 septembre 2018 par email)*

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE :

(Barème au 1<sup>er</sup> mai 2017)

**51.463,72€** - hors indemnités  
puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

Date de prise de fonction

**A convenir**

## ANNEXE II

### CONCOURS DE SECOND HAUTBOIS SOLO JOUANT PREMIER HAUTBOIS SOLO ET COR ANGLAIS

POUR L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO FRANCE :

**6 et 7 octobre 2018**

**1er tour :**

Dutilleux                      Sonate 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mouvements  
Un trait d'orchestre choisi par le jury parmi les traits proposés en finale

**Demi-finale :**

Mozart                              Quatuor pour hautbois et cordes, version hautbois et piano, 1<sup>er</sup> et  
2<sup>ème</sup> mouvements (édition Barenreiter)

**Trait d'orchestre :**

Ravel                                Concerto en sol (avec accompagnement de piano)

**Finale :**

**Traits d'orchestre :**

**Hautbois 2 :**

Bartók	Concerto pour orchestre
Brahms	Variations sur un thème de Haydn
Berlioz	La damnation de Faust
Prokofiev	Symphonie n°1
Berlioz	Symphonie fantastique
Dvorak	Concerto pour violoncelle
Dvorak	Symphonie n°7.

**Hautbois 1:**

Ravel	Tombeau de Couperin
Strauss	Don Juan

**Cor Anglais :**

Berlioz	Carnaval romain
Rossini	Guillaume Tell
Dvorak	Nouveau Monde
Strauss	Vie de héros

---

#### INFORMATION

- Le choix des traits sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Chaque candidat doit apporter le(s) jour(s) du concours ses partitions.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.
- Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.